



UNIVERSITÉ  
SAINT·PAUL  
UNIVERSITY

## Plan de sécurité COVID-19

### Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise : Université Saint-Paul  
Date de rédaction : avril 2021  
Service/groupe : recommandé par le Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail  
Élaboré par : Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail  
Autres instances consultées : présenté au Comité exécutif pour décision  
Date de révision : dernière mise à jour 3 août 2021

## 1. Comment vous assurerez-vous que tous les travailleurs savent comment se protéger de l'exposition à la COVID-19 et sont en mesure de le faire?

L'Université suit activement les mises à jour et les directives de Santé publique Ottawa et du gouvernement de l'Ontario. De plus, l'Université est en contact avec une infirmière de liaison de Santé publique Ottawa chargée d'apporter son soutien aux établissements postsecondaires. L'Université Saint-Paul reçoit de façon régulière des informations et des ressources et assure la diffusion des renseignements pertinents. De plus, les trois syndicats de l'Université transmettent périodiquement des informations à leurs membres afin de favoriser la sécurité et les meilleures pratiques.

Le Comité exécutif de l'Université prend des décisions concernant les directives et procédures relatives à la COVID-19. Le Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail (CMSST) se réunit régulièrement pour discuter des préoccupations du personnel et du corps professoral en matière de santé et de sécurité (notamment les préoccupations liées à la pandémie de COVID-19) et formule des recommandations pour y répondre. Le CMSST soumet ses recommandations au Comité exécutif de l'Université. Le CMSST veille à ce que les protocoles de l'Université relatifs à la COVID-19 soient conformes aux recommandations des autorités de santé publique.

Les informations sont principalement communiquées aux employés de trois manières différentes :

- 1) Des affiches informatives sont actuellement placées à toutes les entrées de l'Université. Ces affiches sont entretenues par l'équipe du Service des immeubles et sont examinées régulièrement par le CMSST et, au besoin, mises à jour ou remplacées. Elles sont également placées sur des tableaux d'affichage de santé et sécurité situés à chaque étage du campus et dans les cuisines du personnel. Si l'une de ces affiches est endommagée ou enlevée, les employés sont invités à contacter un membre du CMSST.
- 2) L'Université a créé une page Web d'information sur la COVID-19, laquelle est mise à jour régulièrement. Celle-ci est accessible via la page d'accueil principale du site Web de l'Université ou par lien direct : [https://ustpaul.ca/fr/mise-a-jour-sur-le-coronavirus-pour-la-communaute-de-l-universite-saint-paul\\_7152\\_17.htm](https://ustpaul.ca/fr/mise-a-jour-sur-le-coronavirus-pour-la-communaute-de-l-universite-saint-paul_7152_17.htm). Cette page Web est mise à jour par le Service des communications et elle révisée régulièrement par le CMSST.
- 3) Des mises à jour régulières sont transmises à tous les membres du corps professoral et du personnel concernant les protocoles de l'Université relatifs à la COVID-19 ou tout changement apporté. Ces mises à jour sont envoyées par courriel par le Service des communications ou par le Bureau de la rectrice. Elles sont également publiées sur le site Web de l'Université Saint-Paul ([https://ustpaul.ca/fr/mise-a-jour-sur-le-coronavirus-pour-la-communaute-de-l-universite-saint-paul\\_7152\\_17.htm](https://ustpaul.ca/fr/mise-a-jour-sur-le-coronavirus-pour-la-communaute-de-l-universite-saint-paul_7152_17.htm)).

## 2. Comment envisagez-vous le dépistage de la COVID-19?

L'Université Saint-Paul est en constante communication avec Santé publique Ottawa pour établir les meilleures pratiques afin de veiller à la sécurité des personnes qui visitent le campus ou font utilisation des lieux. En se basant sur ces informations, les procédures suivantes ont été mises en place pour toute personne entrant dans les bâtiments :

- 1) Toute personne visitant ou utilisant les locaux de l'Université doit effectuer un autoexamen de santé avant de se rendre sur les lieux. L'Outil de dépistage de la COVID-19 pour les établissements d'enseignement postsecondaire se trouve à l'adresse suivante : <https://secureforms.ottawapublichealth.ca/screening-depistage/Travail-et-postsecondaire>. Une liste des symptômes est également affichée à toutes les entrées sur le campus, invitant les visiteurs à se référer à Santé publique Ottawa en cas de symptômes.
  - a) En cas d'exposition ou de cas confirmé de COVID-19 à l'intérieur des murs du campus, Santé publique Ottawa, avec la collaboration de l'Université Saint-Paul, vous informera par lettre, par courriel ou par appel automatisé s'il est déterminé que vous avez eu un contact à risque élevé (voir la section 4).

### 3. Comment allez-vous contrôler le risque de transmission sur votre lieu de travail?

L'Université Saint-Paul (USP) a mis en place les protocoles suivants afin de minimiser les contacts étroits entre les employés, ainsi que les déplacements et les interactions des employés :

- ✓ Tous les employés doivent respecter la distanciation physique, en se tenant à au moins deux mètres (six pieds) des autres employés. Les espaces de travail partagés et les salles de classe ont été reconfigurés pour garantir une distance suffisante entre les personnes.
  - ✓ Tous sont tenus de porter un masque ou une visière dans les espaces intérieurs communs du campus, notamment la bibliothèque, les corridors, les escaliers, les toilettes et les ascenseurs. Le port d'un masque ou d'une visière n'est pas obligatoire lorsque vous êtes dans votre bureau, ou si la distance physique de deux mètres est respectée lorsque vous êtes assis dans une salle de classe.
  - ✓ En cas de rotation de postes, les employés sont invités à nettoyer et à désinfecter leur zone de travail personnelle. Une rotation de tous les membres d'un groupe de travail sera effectuée lorsque possible.
  - ✓ Des distributeurs de désinfectant pour les mains sont situés à différents endroits sur le campus. Du savon pour les mains, des serviettes en papier et des poubelles sont également disponibles à chaque étage dans les salles de bain. Les salles de classe et les espaces de travail partagés sont équipés de bouteilles de désinfectant en pulvérisateur. Les instructions d'utilisation sont indiquées sur les contenants.
  - ✓ Les aires communes, les objets couramment manipulés, les espaces partagés et les surfaces fréquemment touchées comme les entrées, les comptoirs, les tables de la cafétéria, les poignées de porte, les rampes, les interrupteurs, les ascenseurs, ainsi que les toilettes, cuisines, salles à manger, bureaux et robinets sont nettoyés quotidiennement avec des produits de nettoyage et de désinfection appropriés. L'USP fait appel à un service de nettoyage externe.
  - ✓ L'USP utilise des produits appropriés pour nettoyer et désinfecter les bureaux, les surfaces de travail, les téléphones, les claviers et les appareils électroniques. Les claviers numériques sont nettoyés après chaque utilisation.
  - ✓ Des cloisons en plexiglas ont été installées dans les lieux où il existe un risque de contact étroit entre le personnel et la population étudiante ou le public (p. ex., la bibliothèque, le centre multiservices et la réception).
  - ✓ Certains bureaux sont équipés de barrières rétractables de contrôle des foules pour empêcher les étudiants d'y entrer.
  - ✓ Les superviseurs doivent consulter leurs employés sur les façons de travailler différemment afin de réduire la transmission de la COVID-19 sur le lieu de travail. Cela inclut le télétravail lorsque possible ou l'échelonnement des quarts de travail lorsque les employés évoluent dans des espaces de travail partagés.
  - ✓ Une seule personne à la fois peut se retrouver dans l'ascenseur. Merci de réserver l'accès aux personnes à mobilité réduite.
  - ✓ Il ne devrait jamais y avoir plus de deux personnes dans les toilettes en même temps. Veuillez attendre à l'extérieur, tout en maintenant la distance requise de deux mètres (six pieds), jusqu'à ce que les toilettes se libèrent.
- ✓ Si vous mangez à la cafétéria, maintenez une distance physique entre vous – au moins deux mètres (six pieds) de distance en tout temps.

#### 4. Que ferez-vous s'il y a un cas potentiel ou une exposition présumée à la COVID-19 sur votre lieu de travail ?

Advenant la confirmation d'un cas COVID-19 dans la communauté de l'Université Saint-Paul, Santé publique Ottawa collaborera avec l'USP pour effectuer une recherche de contacts et déterminer les personnes qui pourraient avoir été en contact étroit avec la personne infectée et être à risque. Dans l'éventualité d'un cas confirmé, le corps professoral, le personnel et les étudiants doivent être vigilants et continuer à surveiller leur état de santé pour détecter les symptômes à l'aide de l'outil d'auto-évaluation pour la COVID-19 de l'Ontario.

L'administration de l'Université collaborera avec Santé publique Ottawa pour informer la communauté de l'USP de tout cas confirmé de COVID-19 sur le campus. Cette information sera transmise au moment où Santé publique Ottawa avisera l'Université de le faire. L'USP communiquera avec les étudiants par courriel (à leur compte étudiant @uottawa.ca). Afin de préserver la confidentialité, aucun détail sur la ou les personnes touchées ne sera fourni. Toute recherche de contacts sera effectuée en collaboration avec Santé publique Ottawa.

Lorsque l'Université est avisée qu'un étudiant ou un membre du corps professoral ou du personnel rapporte un cas probable ou confirmé de COVID-19, le nettoyage et la désinfection de la partie du campus touchée seront effectués conformément aux directives de Santé publique Ottawa.

- ✓ Les aires publiques qu'une personne a traversées et où elle a passé un minimum de temps (comme les couloirs) n'ont pas besoin d'être nettoyées ou désinfectées de manière particulière.
- ✓ Les zones de contact prolongé seront nettoyées dans les plus brefs délais.

## 5. Comment comptez-vous gérer tout nouveau risque causé par des changements dans votre façon d'exploiter votre entreprise ?

### Risques existants

Facteurs de risque	Contexte	Actions
<p><b>Facteur n° 1</b></p> <p>Les employés présentant un risque plus élevé de maladie grave (c'est-à-dire les personnes âgées ou celles souffrant de problèmes de santé chroniques).</p>	<p>La COVID-19 peut entraîner une maladie plus grave chez les personnes âgées de 65 ans et plus et chez celles qui ont un système immunitaire affaibli ou d'autres problèmes médicaux sous-jacents.</p>	<p>Travailler avec les RH pour prévoir des aménagements individuels.</p> <p>Favoriser des modalités de travail flexibles (p. ex., le télétravail lorsque cela est possible).</p> <p>Respecter une distance physique de deux mètres.</p> <p>Veiller à ce que toute personne présente sur les lieux porte un masque.</p> <p>Réduire les zones de contacts fréquents et augmenter le nettoyage.</p> <p>Interdire formellement l'accès au campus à toute personne présentant des symptômes.</p>
<p><b>Facteur n° 2</b></p> <p>Les interactions étroites et prolongées avec des collègues, si le contact dure plus de 15 minutes et est de nature temporaire.</p>	<p>La propagation de la COVID-19 d'une personne à une autre est plus probable en cas de contact prolongé, en particulier à l'intérieur.</p>	<p>Favoriser les réunions virtuelles entre les membres du personnel.</p> <p>Respecter une distance minimale de deux mètres entre les personnes.</p> <p>Veiller à ce que toute personne présente sur les lieux porte un masque.</p> <p>Favoriser et encourager une meilleure hygiène des mains en fournissant du désinfectant pour les mains.</p> <p>Interdire formellement l'accès au campus à toute personne présentant des symptômes.</p>

Facteurs de risque	Contexte	Actions
<p><b>Facteur n° 3</b></p> <p>Les employés/étudiants/visiteurs ont des contacts répétés avec des surfaces fréquemment touchées (espaces ouverts).</p>	<p>On suppose qu'une fréquence plus élevée de contact avec des zones et des surfaces très fréquemment touchées (p. ex., les comptoirs de service, les machines de paiement par carte) présente un risque plus important.</p>	<p>Réduire le nombre de meubles et de zones fréquemment touchés.</p> <p>Veiller à ce que toute personne présente sur les lieux porte un masque.</p> <p>Augmenter le nettoyage.</p> <p>Utiliser au besoin des cloisons en plexiglas ou une visière.</p> <p>Interdire formellement l'accès au campus à toute personne présentant des symptômes.</p>
<p><b>Facteur n° 4</b></p> <p>Une proportion plus élevée de personnes extérieures à la communauté universitaire venant sur le campus (c.-à-d. des groupes externes).</p>	<p>On estime que le risque d'introduction et de propagation de la COVID-19 augmente avec un nombre de contacts accru.</p>	<p>Respecter les directives et les restrictions en matière de santé publique concernant les rassemblements et les événements sociaux.</p> <p>Quand les directives de Santé publique Ottawa le permettent, autoriser les groupes de l'extérieur uniquement les fins de semaine, lorsque les employés sont peu nombreux sur le campus.</p> <p>Veiller à ce que toute personne présente sur les lieux porte un masque.</p> <p>Réduire le nombre de meubles et de zones fréquemment touchés.</p> <p>Nettoyer et désinfecter soigneusement toutes les salles louées.</p> <p>Utiliser au besoin des cloisons en plexiglas ou une visière.</p> <p>Interdire formellement l'accès au campus à toute personne présentant des symptômes.</p>

Facteurs de risque	Contexte	Actions
<p><b>Facteur n° 5</b></p> <p>Les espaces intérieurs où les fenêtres ne s'ouvrent pas.</p>	<p>On considère qu'un espace intérieur confiné présente un risque plus élevé de propagation.</p>	<p>Veiller à la mise en place de systèmes de ventilation appropriés.</p> <p>Respecter une distance minimale de deux mètres entre les personnes.</p> <p>Veiller à ce que toute personne présente sur les lieux porte un masque.</p> <p>Favoriser et encourager une meilleure hygiène des mains en fournissant du désinfectant pour les mains.</p> <p>Interdire formellement l'accès au campus à toute personne présentant des symptômes.</p>



## Nouveaux risques

Facteurs de risque	Contexte	Actions
<p><b>Facteur n° 6</b></p> <p>Rupture de la chaîne de communication sur les questions relatives à la COVID-19.</p>	<p>En cas de rupture de la chaîne de communication, le personnel et les étudiants risquent de ne pas recevoir les mêmes informations concernant les règles et règlements relatifs à la COVID-19.</p>	<p>Fournir des communications et des mises à jour régulières de la part de la haute direction afin de garantir que les employés sont informés de manière cohérente.</p> <p>Publier également des mises à jour régulières sur le site Web de l'Université.</p>
<p><b>Facteur n° 7</b></p> <p>Réintégration possible de la population étudiante et du personnel à temps plein sur le campus à l'automne 2021.</p>	<p>Comme pour le facteur de risque n° 3, on présume qu'une fréquence plus élevée de contact avec des zones et des surfaces fréquemment touchées (p. ex., les comptoirs de service, les machines de paiement par carte) présente un risque plus important.</p>	<p>Augmenter la communication pour informer la communauté universitaire des directives relatives à la COVID-19.</p> <p>Veiller à ce que toute personne présente sur les lieux porte un masque.</p> <p>Réduire le nombre de meubles et de zones fréquemment touchés.</p> <p>Augmenter le nettoyage.</p> <p>Utiliser au besoin des cloisons en plexiglas ou une visière.</p>
<p><b>Facteur n° 8</b></p> <p>Déclin de la santé mentale des employés.</p>	<p>La santé mentale des étudiants et du personnel pourrait être affectée par la nature prolongée de la pandémie et par une peur générale des facteurs inconnus et de leur impact sur leur travail et leur bien-être général.</p>	<p>Prévoir des contrôles réguliers auprès des membres du personnel pour s'assurer qu'ils se sentent en sécurité lorsqu'ils viennent travailler (des formulaires de sondage constituent une possibilité).</p> <p>Fournir en temps utile des communications claires et transparentes à l'ensemble du personnel et des étudiants.</p>

## 6. Comment allez-vous vous assurer de l'efficacité de votre plan ?

Le Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail (CMSST) se réunit régulièrement pour discuter des préoccupations du personnel et du corps professoral en matière de santé et de sécurité, notamment celles liées à la pandémie de la COVID-19. Le CMSST élabore des recommandations pour répondre à ces préoccupations et s'assurer que les protocoles de l'Université sont conformes aux recommandations des autorités de santé publique (p. ex., contact régulier avec l'infirmière de Santé publique Ottawa). Le CMSST soumet ses recommandations au Comité exécutif de l'Université.

Au cours de l'été 2020, un sous-comité du CMSST a examiné la réponse de l'Université à la COVID-19, soulignant les points forts et les éléments à améliorer. Cet exercice sera répété, au besoin, ou lorsque le CMSST le jugera approprié.

Des inspections mensuelles régulières sont en cours, avec une attention particulière aux questions spécifiques à la COVID-19.

Si les employés ont des questions ou des préoccupations, ils sont invités à contacter leur représentant au Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail :

### Représentants syndicaux

- ✓ Personnel administratif – Alexandra Mongrain, [amongrain@ustpaul.ca](mailto:amongrain@ustpaul.ca)
- ✓ Professeurs à temps plein – Amanda Wilson, [awilson@ustpaul.ca](mailto:awilson@ustpaul.ca)
- ✓ Professeurs à temps partiel – William Cornet, [wcornet@ustpaul.ca](mailto:wcornet@ustpaul.ca)

### Représentants de la direction

- ✓ Christina McLoughlin, [cmcloughlin@ustpaul.ca](mailto:cmcloughlin@ustpaul.ca)
- ✓ Luc Roy, [lroy@ustpaul.ca](mailto:lroy@ustpaul.ca)
- ✓ Jérémie LeBlanc, [jleblanc@ustpaul.ca](mailto:jleblanc@ustpaul.ca)

## 1. Un membre du personnel informe son employeur de son résultat positif au test de dépistage de la COVID-19

- Rappeler au membre du personnel de [s'auto-isoler](#) à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive d'autres consignes de la part de Santé publique Ottawa (SPO).
- [Nettoyer et désinfecter](#) dès que possible les surfaces qui ont pu être touchées par l'employé dont le test de dépistage de la COVID-19 est positif.

## 2. SPO apprend qu'un membre du personnel a obtenu un résultat positif au test de dépistage.

- SPO confirme le résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 et la date de la dernière présence du membre du personnel au travail pour déterminer s'il a travaillé durant la période où il pouvait transmettre le virus à d'autres personnes (période de transmissibilité).
- Si le membre du personnel a travaillé durant cette période, SPO demandera au membre du personnel de transmettre ces renseignements (dates et autres contacts à haut risque) à son employeur.

## 3. L'employeur détermine les contacts à haut risque sur le lieu de travail

- Selon les dates et le nom des contacts étroits fournis par le membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, l'employeur confirme et détermine tout contact à haut risque manquant sur le lieu de travail.
- Les contacts à haut risque sont :
  - Toute personne qui portait un masque et se trouvait à moins de deux mètres du membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 et qui a passé 15 minutes ou plus en sa compagnie.
  - Toute personne qui ne portait pas de masque et se trouvait à moins de deux mètres du membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 pour n'importe quelle durée de temps (que le membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 portait un masque ou non).
  - Toute personne (avec ou sans masque) qui se trouvait à moins de deux mètres du membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 qui ne portait pas de masque pour n'importe quelle durée de temps.

\*Pensez aux moments où les masques sont retirés et où un contact étroit a lieu (par exemple, durant les pauses, le dîner ou le covoiturage vers le lieu de travail).

\*Si vous avez des questions sur cette étape, veuillez appeler le 613-580-6744.

## 4. L'employeur avise les contacts à haut risque sur le lieu de travail

- Une fois la liste des contacts à haut risque finalisée, l'employeur avise le personnel désigné qu'il **doit s'auto-isoler à la maison. Veuillez transmettre [la lettre de contacts à haut risque du personnel](#)** aux contacts à haut risque désignés.
- L'employeur avisera le personnel désigné comme contact à haut risque de la date de son retour au travail (au moins 14 + 1 jours) après le dernier contact avec le membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.

**\*Il est TRÈS important que les employeurs ne révèlent pas aux membres du personnel le nom des personnes ayant reçu un résultat positif, car cette information est confidentielle!**

## Importer les renseignements

- **Les contacts à HAUT RISQUE doivent, même s'ils ont obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19, s'auto isoler à la maison pendant 14 jours après avoir été en contact avec le membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.**
- **Les membres du personnel SYMPTOMATIQUES** doivent immédiatement subir un test de dépistage de la COVID-19.
- **Les membres du personnel ASYMPTOMATIQUES (aucun symptôme) à haut risque** doivent subir un test de dépistage de la COVID-19 **au moins sept jours** après le dernier contact étroit avec le membre du personnel ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19.

Avertissement : Les mesures prises pour réduire le risque de propagation, telles que la distanciation physique, l'hygiène des mains et le port d'un masque, sont toutes prises en compte lors de l'évaluation des risques et de la détermination des contacts à haut ou à faible risque, mais elles ne contrôlent ni ne garantissent de manière indépendante le résultat de ces évaluations.